



Saison 2025/2026
Procès-verbal N°7

| | |
|---------------------|--|
| Réunion du : | lundi 19 janvier 2026 |
| Présidente : | Yveline LALLIER |
| Présents : | Guy ANDRE - Jean-Marie BECRET - Bernard BERGEN – Georges CONSTANDAS - Didier DE MARI – Alain DEBINSKI - Patrick GUAGLIARDI – Laurent LERAT |
| Excusés : | Alexandre GOUGNARD |
| Assiste : | Laurent VAICHERE – Christine BATTIAU |

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

Le PV N°6 de la réunion du 16 décembre 2025 est validé à l'unanimité.

2. RETOUR SUR L'ATELIER DES DELEGUES STAGIAIRES

Une réunion de mi-saison s'est tenue le 12 janvier à l'attention des délégués stagiaires, pilotée par Monsieur Didier DE MARI manager des délégués stagiaires, dans le but de répondre à leurs interrogations et de les accompagner au mieux sur les championnats nationaux.

L'atelier s'est naturellement articulé autour de la préparation en amont de la mission tel que la prise de contacts avec les clubs, le dossier d'organisation, les différents documents et supports à avoir et à fournir, l'anticipation des trajets. La coordination du dispositif de la mission du délégué pendant la rencontre et d'après match a également été abordée.

Les particularités administratives du championnat de la Seconde Ligue ont été parcourues afin d'assurer la conformité réglementaire et le bon déroulement du match.

3. ATELIERS VISIO DELEGUES B

Plusieurs délégués B ne se sont pas présentés aux ateliers dispensés par visioconférence par la CFDN sans prévenir au préalable la Commission ou la DCN de leur absence.

La CFDN rappelle à tous les délégués que ces ateliers ne sont pas optionnels et ont un caractère obligatoire car ces visioconférences font partie d'un programme de formation continue. En outre, ces rendez-vous permettent à l'ensemble des délégués et à la commission de maintenir un lien constant, ce qui était attendu par tous les intéressés.

La CFDN en conséquence, comme le lui permet son règlement intérieur, souhaite informer les délégués que ces absences non justifiées ou excusées après-coup par obligation, se verront pénaliser de non-désignation pendant une période d'un mois et que dans le cas d'un arbitrage nécessaire en fin de saison, ce manquement sera pris en compte dans l'évaluation du délégué.

Un courrier sera prochainement adressé aux délégués concernés pour information de la non-désignation sur la période visée. La CFDN tient à souligner que si pendant cette période, le délégué a déclaré des indisponibilités, la période de non-désignation sera reportée d'autant.

Aussi, le calendrier des prochains ateliers a été défini comme suit :

- Délégués A et A' : Mardi 17 mars et Jeudi 19 mars 2026
- Délégués B et Stagiaires : Mardi 24 mars et Jeudi 26 mars 2026

Le thème identifié de ces formations concernera la rédaction du rapport, son contenu, les attendus, les incontournables et les éléments clés à signaler en fonction des difficultés rencontrées sur les oppositions.

4. QUIZ

A l'instar des ateliers dispensés par visioconférence, les quiz rentrent totalement dans la politique de formation continue voulue par la CFDN. Les résultats des quiz fournissent des pistes de réflexion et des axes d'amélioration à la Commission sur la communication et l'évolution des outils pour permettre à tous un apprentissage ciblé.

Ainsi, le pôle formation a élaboré un nouveau quiz qui sera soumis aux délégués via un formulaire Google Forms selon un format déjà connu des délégués.

5. CANDIDATS PRESENTES A LA LFP

Les 12 dossiers de candidature ont été retenus par la LFP.

Les postulants seront donc tous reçus à la LFP pour un entretien et une série d'épreuves écrites et de mise en situation les 10 et 11 février prochain. La COMDEL de la LFP communiquera ensuite à la CFDN dans la semaine du 10 et 11 février, les candidats sélectionnés pour intégration dans le corps des délégués de la LFP.

A l'issue de ces journées, les futurs délégués LFP seront convoqués pour une immersion avant la fin de la saison sur un match de L2 et de L1 à titre d'observation.

6. DESIGNATION SUR LES FINALES NATIONALES

- **COUPE DE France**
 - Samedi 23 mai 2026 – Lieu à confirmer
Délégué Principal : A venir
Délégué Adjoint : Thierry DAVID

- **COUPE GAMBARDELLA**
 - Samedi 23 mai 2026 – Lieu à confirmer
Délégué Principal : Nicolas HARLAY

- **COUPE DE France Féminine**
 - Samedi 10 mai 2026 – Lieu à confirmer
Délégué Principal : Sylvain VERRON
Délégué Adjoint : Meriem CHAFRA

- **COUPE NIKE FEMININE U18**
 - Samedi 10 mai 2026 – Lieu à confirmer
Délégué Principal : A confirmer

- **COUPE LFFP**
 - Samedi 14 mars 2026 – Abidjan (Côte d'Ivoire)
Délégué Principal : Didier GUEBLEZ

- **COUPE NATIONALE FUTSAL**
 - Samedi 16 mai 2026 – Niort
Délégué Principal : Yacine BEKRAR

- **COUPE NATIONALE U18 FUTSAL**
 - Samedi 16 mai 2026 – Niort
Délégué Principal : Mounir AARAB

- **COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL**
 - Samedi 20 juin 2026 – Reims
Délégué Principal : A confirmer

- **CHAMPIONNAT DE France FUTSAL – DIVISION 1 (Play off)**
 - Samedi 20 juin 2026 – Reims
Délégué Principal : A confirmer

- **COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**
 - Samedi 6 juin 2026 – Lieu à confirmer
Délégué Principal : A confirmer

- **CHAMPIONNAT NATIONAL U17**
 - Samedi 13 juin 2026 – St Quentin
Délégué Principal : A confirmer

- **CHAMPIONNAT NATIONAL U19**
 - Samedi 13 juin 2026 – St Quentin
Délégué Principal : A confirmer

7. POINT SUR LES INDISPONIBILITES LES VENDREDIS ET EN SEMAINE

Nous avons constaté, en raison de certains reports de matchs en semaine, des défections des délégués qui ne peuvent se rendre disponibles la semaine.

Pour éviter des désistements de dernière minute et des mouvements trop importants pour le pôle désignations, un questionnaire Google Forms va être adressé à tous les délégués via le portail des officiels, pour sonder les uns et les autres sur vos disponibilités les vendredis et en semaine. Nous vous remercions par avance de renseigner tous les champs.

La CFDN vous sensibilise aussi sur le délai de déclaration des indisponibilités qui est de six semaines avant la date effective de l'indisponibilité. Cette consigne étant connue de tous. Cependant, certains délégués ne respectent pas ce délai, ce qui engendre des difficultés dès lors que les désignations sont faites.

La CFDN et la DCN vous informe que la date et l'heure de saisie sont des données connues par les services administratifs. Ainsi, toute indisponibilité enregistrée à moins de 6 semaines avant la période concernée sera considérée comme une dé-convocation. Les délégués dont les indisponibilités ont été signalées dans un délai très court feront l'objet d'une information individuelle.

8. ACCOMPAGNEMENTS ET EVALUATION DES RAPPORTS

Patrick GUAGLIARDI, responsable du pôle accompagnement souligne que le suivi et la synthèse des accompagnements sont réalisés à chaque fin de mois.

Laurent LERAT et Bernard BERGEN, pour le pôle évaluation des rapports, ont observé à la lecture des rapports de nombreuses redondances ainsi que le non-respect du timing. Ces retards récurrents et non signalés sont constatés par les diffuseurs ou autres acteurs, et remontés auprès des services de la Fédération.

9. RETOUR COMMISSIONS

- **Commission des Compétitions Séniors : Rapporteur – Didier DE MARI**

Un rappel est fait concernant l'obligation des clubs d'envoyer le dossier d'organisation à minima 48h avant la rencontre aux délégués et de fournir une copie papier au délégué de la rencontre dès son arrivée au stade.

Une requête est demandée par la Commission à la CFDN afin que les délégués signalent à chaque fois sur leurs rapports toutes les situations difficiles rencontrées pour examen des faits et suite éventuelle à donner par la Commission des Championnats séniors.

- **Commission des Compétitions de la LFFP : Rapporteur – Yveline LALLIER**

Il a été évoqué en réunion la présence trop nombreuse en ARKEMA Première Ligue, de personnes accréditées mais non actives dans les zones sanctuarisées générant une entrave à ces accès et une gêne manifeste en termes de sécurité et de fluidité pour les missions des personnes indispensables. La LFFP va porter une attention particulière aux autorisations accordées et sensibiliser les clubs au fait que les accréditations doivent être délivrées aux seules personnes qui ont un rôle clé dans l'organisation de la rencontre et dont la présence est strictement nécessaire dans les zones définies pour un match sans incident. Il sera demandé dorénavant aux délégués de notifier sur leurs rapports la présence excessive de personnes accréditées.

10. SUJETS DIVERS

- **RDV par visioconférence avec l'ANDFFF**

La CFDN a échangé avec les représentants de l'ANDFFF lors d'une visioconférence.

Les discussions constructives ont notamment porté sur la mise en avant des délégués désignés sur les Finales et spécifiquement la Coupe de France-Crédit Agricole.

La CFDN a rappelé à l'ANDFFF que la mission du délégué se termine quand les acteurs de la rencontre ont quitté le stade, cette mission s'étend avant le début de la rencontre depuis les préparatifs préalables jusqu'à la conclusion, conformément au règlement en vigueur. Le délégué n'a pas vocation à se mettre en avant lors des cérémonies, comme peuvent l'être les arbitres qui sont eux, des acteurs du jeu.

L'ANDFFF a également formulé le souhait d'être davantage reconnu et d'obtenir un statut auprès des instances fédérales. La CFDN a encouragé les représentants de l'ANDFFF à se rapprocher de la direction générale et du service juridique de la fédération, cette prérogative n'étant pas dans le périmètre d'actions de la CFDN.

Enfin, l'ANDFFF souhaite également avoir l'appui de la fédération pour rendre perfectible son règlement intérieur. Ce point étant là aussi de la compétence du service juridique de la FFF, la CFDN a dirigé l'ANDFFF vers les services concernés.

- **PARKA :**

La CFDN et la DCN rappellent que les délégués stagiaires sont récipiendaires de la participation de la FFF à l'achat d'une parka NIKE (75€). Pour ce faire, après achat de la parka par le délégué stagiaire, une note de frais établie via l'application EXPENSYA sera exigée avec justificatif pour bénéficier de la participation.

Concernant le renouvellement par tiers pour la population des délégués, la CFDN et la DCN doivent se réunir pour déterminer les ayants droits, le budget alloué étant restreint.

11. AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS

- 12 février 2026
- 5 mars 2026

Le secrétaire de séance
Georges CONSTANDAS

La présidente
Yveline LALLIER